

Le cœur de Dieu sur l'alliance du mariage.

Par le frère Kouakam Romien Marcial

« *L'homme qui s'écarte du chemin de la sagesse reposera dans l'assemblée des morts.* » **Proverbes 21 : 16**

Nous avons jugés bon d'écrire cet article afin de vous présenter ce que nous croyons concernant la doctrine du mariage, du divorce et du remariage à la lumière de la Bible, Parole de Dieu. Le manque de lumière sur ce sujet cause en cette fin des temps de plus en plus de scandale dans le Corps de Christ, l'Eglise.

Nous soumettons donc à votre examen le résultat de nos recherches et notre compréhension présente selon la lumière que nous avons reçu du Saint-Esprit sur ce sujet qui nous préoccupe.

Pendant notre étude nous avons compris que la confusion et les erreurs sur ce sujet naissaient du fait que les frères en étudiant ce sujet portent plus leur attention sur *l'évangile de Matthieu* « négligeant » les deux autres évangiles (*Marc* et *Luc*) qui traitent également de ce sujet.

Le Seigneur qui a Lui-même traité de ce sujet commence dans *Matthieu 5* et voici ce qu'Il enseigne avec pleine autorité (*Matthieu 7 : 28-29*).

« **31** Il a été dit : *Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.*
32 Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère. » **Matthieu 5 : 31-32**

Avant d'aller plus loin dans notre étude, remarquons le lieu où Jésus se trouve pour donner cet enseignement :

« *Une grande foule le suivit, de la Galilée, de la Décapole, de Jérusalem, de la Judée, et d'au delà du Jourdain.* » **Matthieu 4 : 25**

Dans *Matthieu 19* Jésus retourne dans ce même lieu et est interpellé sur ce qu'Il avait enseigné quelques temps auparavant :

« *Lorsque Jésus eut achevé ces discours, il quitta la Galilée, et alla dans le territoire de la Judée, au delà du Jourdain.* » **Matthieu 19 : 1**

Ainsi le Seigneur avait enseigné dans *le territoire de la Judée, au-delà du Jourdain* à la foule que :

« ... celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère. »

Matthieu 5 : 32

La foule présente avait bien compris ce que Jésus enseignait et c'était pour eux quelque chose de nouveau et différent de ce que les pharisiens leur enseignaient selon la Loi de Moïse. Comme tout bon disciple, quelques-uns sont allés faire le « rapport » à leurs enseignants, les pharisiens, c'est ainsi que Jésus revenant dans *le territoire de la Judée, au-delà du Jourdain* (*Matthieu 19 : 1*) les pharisiens (les maîtres) eux-mêmes viennent le confronter (*Matthieu 19 : 3*) sur ce qu'Il avait enseigné quelques temps auparavant.

« **1** Lorsque Jésus eut achevé ces discours, il quitta la Galilée, et alla dans le territoire de la Judée, au delà du Jourdain. **2** Une grande foule le suivit, et là il guérit les malades. **3** Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? **4** Il répondit : N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme **5** et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? **6** Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. **7** Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? **8** Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. **9** Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. **10** Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. **11** Il leur répondit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. **12** Car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne. » **Matthieu 19 : 1-12**

« **3** Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver : **Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ?** »

La question des pharisiens porte sur la raison ou les raisons qui peuvent permettre à un homme de répudier sa femme, car selon la Loi de Moïse les hommes pouvaient le faire sans une raison valable ou « **pour un motif quelconque** » (*Deutéronome 24 : 14*) et se remarié. Le Seigneur par son enseignement en *Matthieu 5* annulait cette Loi et établissait une nouvelle.

Cette question posé au Seigneur Jésus par les pharisiens, qui étaient adepte de Moïse, témoigne du fait que le rapport leur avait été bien fait et qu'ils avaient bien compris ce que Jésus avait enseigné en *Matthieu 5* ; à savoir qu'il ne leur était plus permis de répudier leur femme « **pour un motif quelconque** » (*Deutéronome 24 : 14 ; Matthieu 19 : 3*) et de se remarié. Dans le cas contraire cette « confrontation » n'avait aucune raison d'être. **Le cœur du problème pour les pharisiens était la question du remariage après avoir répudié sa femme**, le Seigneur sachant quel était leur problème précise une chose en leur présence qu'Il n'avait pas dite en *Matthieu 5* :

« ... celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. » **Matthieu 19 : 9**

Une telle exigence est terrible et même impossible à mettre en pratique pour des hommes n'ayant pas l'Esprit de Dieu ou des chrétiens n'ayant pas encore la révélation de l'œuvre de Jésus à la croix et la marche par l'Esprit. Remarquez que cette difficulté de mise en pratique des exigences du Seigneur ne concerne pas seulement la question du divorce et du remariage, mais il en est de même pour toutes les autres exigences enseignées sur la montagne à partir de **Matthieu 5** jusqu'à **Matthieu 7**.

Le Seigneur en donnant cet enseignement savait très bien qu'il était impossible pour l'homme naturel de s'y soumettre, mais Il savait aussi ce qu'Il accomplirait afin que nous changions de nature par notre nouvelle naissance en Lui afin d'être rendu capable de mettre Ses exigences en pratique dans la vérité et ceci par l'action du Saint-Esprit. Gloire à Jésus et à Son œuvre accomplie parfaitement à la croix ! Merci Père pour la croix ! AMEN !

« **4** Il répondit : *N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme **5** et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? **6** Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.* »

C'est merveilleux, le Seigneur commence en révélant la pensée du cœur du Père concernant le mariage en disant :

« ... *au commencement*,... »

En disant « ... *au commencement*... », Jésus veut aussi nous faire comprendre qu'Il est venu restaurer ce qui avait été perdu ou détruit à cause du péché et des hommes esclaves du péché. Bien-aimés, EN Christ nous sommes appelés et rendu capable par notre Nouvelle Naissance à faire la volonté parfaite de notre Père céleste, celle qu'Il avait « ... *au commencement*... ». Amen !

Afin de confondre le Seigneur, les pharisiens reviennent à la charge :

« **7** *Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ?* »

Et le Seigneur de répondre :

« **8** ... *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi.* »

Il est évident que nos frères de l'Ancienne Alliance à cause de La loi du péché et de la mort qui habitait dans leurs membres ne pouvaient pas satisfaire le cœur du Père selon Sa pensée « *au commencement* » concernant le sujet du mariage et c'est le cas encore aujourd'hui

pour les chrétiens qui marchent par la chair et non par la Loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ selon qu'il est écrit :

« 2 En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. 3 Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, 4 et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. » Romains 8 : 2-4

En Christ nos cœurs ne devraient plus être durs (*Ezéchiel 36 : 26-27*) et nous pouvons accomplir la volonté du Père qui était « *au commencement* ». Amen !

Et parce que le Seigneur savait pourquoi Il était venu et ce qu'Il allait accomplir afin que nous soyons rendu capable de satisfaire le cœur du Père Il ajouta :

« 9 Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. »

Avant d'aller plus loin nous jugeons important de faire remarquer un élément que nous avons trouvé dommage et regrettable concernant ce *verset 9 de Matthieu 19*. Durant nos recherches nous avons découvert que ce verset a été tronqué dans la version de Bible la plus répandue et utilisées dans le monde francophone à savoir la version Louis Segond. Ce manquement est cause de beaucoup de mauvaises interprétations et compréhension de ce sujet sur le divorce et le remariage.

Nous vous donnons ici la traduction de ce verset selon des versions jugées plus proche des textes originaux que la version Louis Segond.

Version Bible de la Bible Annoté :

« Mais je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en épouse une autre, commet adultère ; et que celui qui épouse une femme répudiée, commet adultère. » Matthieu 19 : 9

Version Darby 1991

« Et je vous dis que quiconque répudiera sa femme, non pour cause de fornication, et en épousera une autre, commet adultère ; et celui qui épouse une femme répudiée, commet adultère. » Matthieu 19 : 9

Version Martin :

« Et moi je vous dis, que quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et se mariera à une autre, commet un adultère ; et que celui qui se sera marié à celle qui est répudiée, commet un adultère. » Matthieu 19 : 9

Version Ostervald :

« Mais je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et en épousera une autre, commet un adultère ; **et celui qui épousera celle qui a été répudiée, commet aussi un adultère.** » Matthieu 19 : 9

Version Segond 21 (2007) :

« Mais je vous le dis, celui qui renvoie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, et qui en épouse une autre commet un adultère, **et celui qui épouse une femme divorcée commet un adultère.** » Matthieu 19 : 9

King James version :

« And I say unto you, Whosoever shall put away his wife, except it be for fornication, and shall marry another, committeth adultery : **and whoso marrieth her which is put away doth commit adultery.** » Matthew 19 : 9

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi les hommes au fil des traductions nouvelles ou récentes retranchent délibérément des passages à la Parole de Dieu. **C'est pourquoi nous vous recommandons de vous assurer le concours de plusieurs versions bibliques lorsque vous voulez faire une étude sérieuse et approfondie d'un sujet dans les Ecritures.** Il en est de même avec le passage de *Romains 8 : 1* ; voici comment **la version Louis Segond** le traduit :

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » *Romains 8 : 1*

Maintenant regardons d'autres traductions de ce même passage :

Version Martin :

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, **lesquels ne marchent point selon la chair, mais selon l'Esprit.** »

Version Ostervald :

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, **qui marchent, non selon la chair, mais selon l'esprit ;** »

Version Segond 21 (2007) :

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, **qui ne vivent pas conformément à leur nature propre mais conformément à l'Esprit.** » *Romains 8 : 1*

Version Bible Segond Révisée (Colombe) :

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ-Jésus, qui marchent non selon la chair mais selon l'Esprit. » **Romains 8 : 1**

King James version :

« There is therefore now no condemnation to them which are in Christ Jesus, who walk not after the flesh, but after the Spirit. » **Romans 8 : 1**

Cette traduction est confirmée par le *verset 4* du même *chapitre 8* par **la version Louis Segond** même :

Version Louis Segond :

« et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. » **Romains 8 : 4**

Ainsi donc bien-aimés si **Matthieu 19 : 9** avait été traduit de façon juste et complète nous croyons que ce passage qui est la principale pierre d'achoppement pour plusieurs ne le serait plus :

« Mais je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et en épousera une autre, commet un adultère ; et celui qui épousera celle qui a été répudiée, commet aussi un adultère. » **Matthieu 19 : 9**

A la lumière de cette traduction il est évident qu'il n'est pas possible de divorcer et de se remarier car « ... celui qui épousera celle qui a été répudiée (pour cause d'adultère ou infidélité), commet aussi un adultère. ». Malgré ce manquement continuons notre étude avec ce verset tel que traduit dans **la version Louis Segond.**

« **9** Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. »

Le Seigneur dans ce *verset 9* leur donne la seule condition possible pour l'homme de répudier désormais sa femme, et cette condition est L'INFIDELITE.

Il est édifiant de faire une étude sur l'expression grecque qui est utilisé par Matthieu pour « infidélité ».

En grecque selon les **notes Strong** cela correspond au numéro **G4202** et le terme est « **porneia** por-ni'-ah ».

Ce terme fait référence à un péché sexuel. Le mot pornographie vient de ce terme. Le terme « **porneia** por-ni'-ah » peut être traduit aussi et est traduit par certaines versions par

« *impudicité, infidélité, prostitution* et parfois *fornication* » et il est proche du numéro **G4203** « *porneuo* » qui signifie « *se livrer à l'impudicité* ».

Le terme « *Porneia* » n'exprime pas l'adultère, le terme grec pour adultère est « *moicheia* » et c'est ce terme qui est utilisé à la fin du *verset 9 de Matthieu 19*.

Le terme « *Porneia* » figurativement exprime « *l'idolâtrie* », ainsi on peut comprendre l'emploi du terme « *adultère* » que certaines versions emploient au lieu de « *infidélité* ».

L'emploi du terme « *adultère* » nous renvoie à la notion d'alliance concernant l'engagement du mariage car dans l'Ancienne Alliance l'Éternel voulant parler de l'infidélité d'Israël à Son égard face aux alliances établies avec les patriarches et par la Loi donnée à Moïse utilise de manière figurative le terme « *adultère* » (*Esaië 57 : 3 ; Jérémie 3 : 9 ; Jérémie 5 : 7 ; Ezéchiël 6 : 9 ; Ezéchiël 16 : 32 ; Ezéchiël 23 : 37 ; Ezéchiël 23 : 43*).

Nous croyons donc que l'adultère en tant que infidélité sexuelle d'un conjoint n'est pas la seule condition pour la répudiation d'une femme ou même d'un homme par sa femme, mais nous croyons qu'il est question d'un adultère (infidélité) aux closes du mariage dont l'infidélité sexuelle est partie intégrante. L'homme ou la femme peuvent être infidèle à bien des égards concernant l'alliance du mariage dont les termes se résument en (logement décent et sécurisé pour la famille ; pourvoir aux besoins nutritionnels, vestimentaires, éducationnels ; amour pour l'un et soumission pour l'autre etc...). Un manquement flagrant et délibéré à ces closes peuvent être jugé d'« *infidélité* » et conduire à un divorce. Mais alors, est-ce que cela nous donne le droit de nous remarier ?

Bien-aimés remarquons bien qu'en *Matthieu 5* le Seigneur ne parle pas de la possibilité de se remarier pour celui qui est resté fidèle à son engagement alors qu'Il révèle la seule raison pour laquelle le conjoint fidèle peut choisir de répudier le conjoint infidèle. Par contre Il met en garde toute personne (homme) qui épouserait une femme qui aurait été infidèle à son engagement envers son mari.

« **31 Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce. 32 Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.** » *Matthieu 5 : 31-32*

Pourquoi n'a-t-Il pas fait mention de la possibilité pour le conjoint fidèle de se remarier en *Matthieu 5* ?

L'avait-Il oublié ?

Nous croyons que c'est simplement parce que ce n'est pas dans la pensée du Père que l'on se remarie quand son conjoint est encore en vie malgré son infidélité, et c'est pourquoi le Seigneur met en garde toute personne qui prendrait pour épouse une femme répudiée ou alors une femme qui accepterait pour époux un homme séparé de son épouse.

En *Matthieu 5*, le Seigneur met l'accent sur la raison qui permettrait désormais à un homme de répudier son conjoint : « *sauf pour cause d'infidélité* ». Malgré cette raison le Seigneur

prend la peine de mettre en garde toute personne qui prendrait pour épouse une femme infidèle répudiée par son mari.

Pourquoi donc en *Matthieu 19* le Seigneur semble admettre cette possibilité de remariage pour le conjoint resté fidèle ?

Non bien-aimés, le Seigneur ne l'admet nullement, au contraire ! Quand Il fait mention de l'exception « ... *sauf pour infidélité* ... » c'est pour répondre à la question des pharisiens que voici :

« *Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ?* »

Il leur révèle donc le seul motif pour lequel Dieu permet désormais à l'homme de répudier sa femme : **L'INFIDELITE**.

Ce seul motif est en accord avec les actions du Père, car l'Éternel Lui-Même à répudié l'infidèle Israël à cause de ses nombreux actes d'infidélités (*d'adultères*) à Son égard, mais l'a-t-Il rejeté à toujours au point de se « remarier » ?

Les Ecritures nous permettent de répondre : **NON, LOIN DE LA BIEN-AIMÉS !**

« *Ainsi parle l'Éternel : Où est la lettre de divorce par laquelle j'ai répudié votre mère ? Ou bien, auquel de mes créanciers vous ai-je vendus ? Voici, c'est à cause de vos iniquités que vous avez été vendus, Et c'est à cause de vos péchés que votre mère a été répudiée.* » *Esaïe 50 : 1*

« *1 Réjouis-toi, stérile, toi qui n'enfantas plus ! Fais éclater ton allégresse et ta joie, toi qui n'as plus de douleurs ! Car les fils de la délaissée seront plus nombreux Que les fils de celle qui est mariée, dit l'Éternel. 2 Élargis l'espace de ta tente ; Qu'on déploie les couvertures de ta demeure : Ne retiens pas ! Allonge tes cordages, Et affermis tes pieux ! 3 Car tu te répandras à droite et à gauche ; Ta postérité envahira des nations, Et peuplera des villes désertes. 4 Ne crains pas, car tu ne seras point confondue ; Ne rougis pas, car tu ne seras pas déshonorée ; Mais tu oublieras la honte de ta jeunesse, Et tu ne te souviendras plus de l'opprobre de ton veuvage. 5 Car ton créateur est ton époux : L'Éternel des armées est son nom ; Et ton rédempteur est le Saint d'Israël : Il se nomme Dieu de toute la terre ; 6 Car l'Éternel te rappelle comme une femme délaissée et au cœur attristé, Comme une épouse de la jeunesse qui a été répudiée, dit ton Dieu. 7 Quelques instants je t'avais abandonnée, Mais avec une grande affection je t'accueillerai ; 8 Dans un instant de colère, je t'avais un moment dérobé ma face, Mais avec un amour éternel j'aurai compassion de toi, Dit ton rédempteur, l'Éternel. 9 Il en sera pour moi comme des eaux de Noé : J'avais juré que les eaux de Noé ne se répandraient plus sur la terre ; Je jure de même de ne plus m'irriter contre toi Et de ne plus te menacer. 10 Quand les montagnes s'éloigneraient, Quand les collines chancelleraient, Mon amour ne s'éloignera point de toi, Et mon alliance de paix ne chancellera point, Dit*

l'Éternel, qui a compassion de toi. **11** Malheureuse, battue de la tempête, et que nul ne console ! Voici, je garnirai tes pierres d'antimoine, Et je te donnerai des fondements de saphir ; **12** Je ferai tes créneaux de rubis, Tes portes d'escarboucles, Et toute ton enceinte de pierres précieuses. **13** Tous tes fils seront disciples de l'Éternel, Et grande sera la prospérité de tes fils. **14** Tu seras affermie par la justice ; Bannis l'inquiétude, car tu n'as rien à craindre, Et la frayeur, car elle n'approchera pas de toi. **15** Si l'on forme des complots, cela ne viendra pas de moi ; Quiconque se liguera contre toi tombera sous ton pouvoir. **16** Voici, j'ai créé l'ouvrier qui souffle le charbon au feu, Et qui fabrique une arme par son travail ; Mais j'ai créé aussi le destructeur pour la briser. **17** Toute arme forgée contre toi sera sans effet ; Et toute langue qui s'élèvera en justice contre toi, Tu la condamneras. Tel est l'héritage des serviteurs de l'Éternel, Tel est le salut qui leur viendra de moi, Dit l'Éternel. » **Esaië 54 : 1-17**

« **1** Pour l'amour de Sion je ne me tairai point, Pour l'amour de Jérusalem je ne prendrai point de repos, Jusqu'à ce que son salut paraisse, comme l'aurore, Et sa délivrance, comme un flambeau qui s'allume. **2** Alors les nations verront ton salut, Et tous les rois ta gloire ; Et l'on t'appellera d'un nom nouveau, Que la bouche de l'Éternel déterminera. **3** Tu seras une couronne éclatante dans la main de l'Éternel, Un turban royal dans la main de ton Dieu. **4** **On ne te nommera plus délaissée, On ne nommera plus ta terre désolation ; Mais on t'appellera mon plaisir en elle, Et l'on appellera ta terre épouse ; Car l'Éternel met son plaisir en toi, Et ta terre aura un époux.** **5** Comme un jeune homme s'unit à une vierge, Ainsi tes fils s'uniront à toi ; **Et comme la fiancée fait la joie de son fiancé, Ainsi tu feras la joie de ton Dieu.** » **Esaië 62 : 1-5**

Tout ceci est conforme avec la révélation de la Nouvelle Alliance selon qu'il est écrit :

« Or, **tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction,** afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance. » **Romains 15 : 4**

« **Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction,** à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. »

1 Corinthiens 10 : 11

Ainsi notre Père est notre modèle selon que le présente ces passages des Ecritures :

« **1** **Je dis donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple (Son épouse) ? Loin de là !** Car moi aussi je suis Israélite, de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin. **2** **Dieu n'a point rejeté son peuple (Son épouse), qu'il a connu d'avance...** »

Romains 11 : 1-2

« 25 Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne vous regardiez point comme sages, c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée. 26 Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le libérateur viendra de Sion, Et il détournera de Jacob les impiétés ; 27 Et ce sera mon alliance avec eux, Lorsque j'ôterai leurs péchés. 28 En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. 29 Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel. 30 De même que vous avez autrefois désobéi à Dieu et que par leur désobéissance vous avez maintenant obtenu miséricorde, 31 de même ils ont maintenant désobéi, afin que, par la miséricorde qui vous a été faite, ils obtiennent aussi miséricorde. 32 Car Dieu a renfermé tous les hommes dans la désobéissance, pour faire miséricorde à tous. 33 O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles ! Car 34 Qui a connu la pensée du Seigneur, Ou qui a été son conseiller ? 35 Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ? 36 C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles ! Amen ! » **Romains 11 : 25-36**

NON, LOIN DE LA BIEN-AIMÉS, LE SEIGNEUR NE S'EST PAS REMARIER mais « *Il supporte tout, Il croit tout, Il espère tout, Il endure tout* » attendant le retour de Son épouse repentante. **SOYONS DONC SES IMITATEURS** ; EN Christ frères, c'est possible ! Gloire à Jésus ! Amen ???

Le Seigneur n'admet pas le remariage quelque soit les raisons, excepté si l'un des conjoints est décédé **physiquement** et **non spirituellement**.

Selon les Ecritures l'infidélité ne rompt pas l'alliance du mariage **devant Dieu**, seul la mort d'un des conjoints rompt l'alliance du mariage (**Romains 7 : 1-4 ; 1 Corinthiens 7 : 39-40**).

L'infidélité ne rompt pas l'alliance du mariage, mais c'est **LA SEULE** raison qu'admet le Seigneur pour se séparer de son conjoint car, le conjoint cocufier dans *sa colère* et *sa jalousie* pourrait avoir du mal à gérer ou encore à pardonner cette tromperie/trahison sur le coup. Si l'Éternel dans Sa colère et Sa jalousie n'a pu supporter sur le coup la tromperie/trahison d'Israël à plus forte raison l'homme.

« 8 Dans un instant de colère, je t'avais un moment dérobé ma face, Mais avec un amour éternel j'aurai compassion de toi, Dit ton rédempteur, l'Éternel. »

Esaië 54 : 8

« *Mets-moi comme un sceau sur ton cœur, Comme un sceau sur ton bras ; Car l'amour est fort comme la mort, La jalousie est inflexible comme le séjour des morts ; Ses ardeurs sont des ardeurs de feu, Une flamme de l'Éternel.* »

Cantique 8 : 6

« **32** Mais celui qui commet un adultère avec une femme est dépourvu de sens, Celui qui veut se perdre agit de la sorte ; **33** Il n'aura que plaie et ignominie, Et son opprobre ne s'effacera point. **34** Car la jalousie met un homme en fureur, Et il est sans pitié au jour de la vengeance ; **35** Il n'a égard à aucune rançon, Et il est inflexible, quand même tu multiplierais les dons. » **Proverbes 6 : 32-35**

Nous croyons que le remariage empêche le plan de Dieu de s'accomplir. Le conjoint infidèle est dans un état de maladie spirituelle et il pourrait arriver qu'un certain temps s'écoule avant qu'il ou elle se rend compte de son état de maladie et même de folie face à la volonté de Dieu. L'infidèle revenu à de bon sentiment sous l'action puissante du Saint-Esprit reviendra et demandera pardon à son conjoint, s'il y a eu remariage les choses deviendraient encore compliqués à gérer. C'est au vue de tous ces éléments et au vue des cas réels que nous avons réglé que nous croyons que le remariage n'est pas une option dans le plan ni la volonté de Dieu pour les saints de la Nouvelle Alliance.

Nous jugeons bon de dire que la répudiation en cas d'infidélité d'un des conjoints n'est pas un ordre ou un commandement du Seigneur, mais c'est une possibilité pour le conjoint trompé si « la blessure » dû à la tromperie est encore béante.

Nous le répétons, le Seigneur n'approuve aucunement le remariage pour quelqu'un qui vit sous le régime de la Nouvelle Alliance et cela ressort très bien dans *l'Évangile de Luc* :

« *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.* »

Luc 16 : 18

Quelle possibilité nous donne le Seigneur dans ce verset pour nous remarier ?

AUCUNE ! Nous avons déjà vu que le seul motif pour répudier sa femme est l'infidélité (l'adultère), mais IL EST ECRIT « *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère,* » et encore « *quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère* » !!!

En lisant ce verset de **Luc 16 : 18** une question s'impose à notre pensée !

Pourquoi celui qui épouse une femme infidèle répudiée par son mari, est-il aussi taxé d'adultère par le Seigneur Jésus-Christ si la femme répudiée n'est plus considérée comme l'épouse de son mari par le Seigneur, étant donné que l'adultère est une relation illicite entre une personne mariée avec un partenaire autre que son partenaire d'alliance dans le mariage ???!!!

Simplement parce que la pensée de Dieu n'est pas la pensée des hommes.

Nous rappelons ce que nous avons déjà dit au commencement de cette étude :

"Nous avons compris que la confusion et les erreurs sur ce sujet naissaient du fait que les frères en étudiant ce sujet portent plus leur attention sur l'évangile"

de Matthieu « négligeant » les deux autres évangiles (Marc et Luc) qui traitent également de ce sujet.

Bien-aimés pour étudier un sujet dans les Ecritures il est bon et sage de lire tous les passages qui en parlent (au mieux dans d'autres versions bibliques aussi) surtout quand les évangiles synoptiques (*Matthieu, Marc et Luc*) les développent. Ces évangiles nous sont donnés pour des comparaisons afin de mieux comprendre la pensée du Seigneur ; le témoignage de deux étant vrai selon les Ecritures. Ce qui paraît « flou » en *Matthieu*, lisons le dans *Marc* et si le « flou » demeure alors allons dans *Luc* et ainsi de suite (tout en vérifiant aussi dans d'autres versions bibliques). Au final, nous aurons l'ensemble de la pensée du Seigneur sur le sujet que nous étudions. C'est ce procédé d'étude que nous avons employé en commençant par *Matthieu 5*, puis *Matthieu 19* et par la suite *Luc 16*. Nous n'avons pas insisté sur *Marc* parce que *Marc* et *Matthieu* sont presque similaires excepté deux éléments nouveaux que ni *Matthieu*, ni *Luc* ne relate mais cela est confirmé par l'apôtre *Paul* dans *1 Corinthiens 7*.

« **10** Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent encore là-dessus. **11** Il leur dit : Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard ; **12** et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. » *Marc 10 : 11-12*

« **10** A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari **11** si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie point sa femme. » *1 Corinthiens 7 : 10-11*

Comme dit plus haut, l'histoire contée par *Marc* nous révèle deux éléments nouveaux qu'on ne retrouve ni dans *Matthieu* ni dans *Luc* :

1 – Les disciples sont revenus sur l'enseignement du mariage donné par le Seigneur lorsqu'ils sont rentrés à la maison.

« **10** Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent encore là-dessus. » *Marc 10 : 10*

Ce nouvel élément est important pour la compréhension de notre sujet. En voici les raisons à la lumière des Ecritures :

Le Seigneur dans son enseignement public parlait souvent des choses difficiles à comprendre pour la foule (ceux du dehors), mais en particulier (à la maison) Il expliquait avec clarté ce qu'Il avait enseigné à Ses disciples. Voici quelques passages des Ecritures qui nous donnent de le comprendre :

« **10** Les disciples s'approchèrent, et lui dirent : Pourquoi leur parles-tu en paraboles ? **11** Jésus leur répondit : Parce qu'il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux, et que cela ne leur a pas été donné. **12** Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. **13** C'est pourquoi je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en entendant ils n'entendent ni ne

comprennent. **14** Et pour eux s'accomplit cette prophétie d'Esaië : Vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez point ; Vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point. **15** Car le cœur de ce peuple est devenu insensible ; Ils ont endurci leurs oreilles, et ils ont fermé leurs yeux, De peur qu'ils ne voient de leurs yeux, qu'ils n'entendent de leurs oreilles, Qu'ils ne comprennent de leur cœur, Qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse. **16** Mais heureux sont vos yeux, parce qu'ils voient, et vos oreilles, parce qu'elles entendent ! **17** Je vous le dis en vérité, beaucoup de prophètes et de justes ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez, et ne l'ont pas entendu. **18** Vous donc, écoutez ce que signifie la parabole du semeur. » **Matthieu 13 : 10-18**

« **34** Jésus dit à la foule toutes ces choses en paraboles, et il ne lui parlait point sans parabole, **35** afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé par le prophète : J'ouvrirai ma bouche en paraboles, Je publierai des choses cachées depuis la création du monde. **36** Alors il renvoya la foule, et entra dans la maison. Ses disciples s'approchèrent de lui, et dirent : Explique-nous la parabole de l'ivraie du champ. » **Matthieu 13 : 34-36**

« Il ne leur parlait point sans parabole ; mais, en particulier, il expliquait tout à ses disciples. » **Marc 4 : 34**

« Lorsqu'il fut entré dans la maison, loin de la foule, ses disciples l'interrogèrent sur cette parabole. » **Marc 7 : 17**

C'est ainsi qu'en **Marc 10 : 10-12**, dans la maison, le Seigneur révèle clairement aux disciples sa pensée concernant la réponse qu'Il donne aux pharisiens en **Matthieu 19 : 9**. Aux disciples, en particulier (dans la maison), le Seigneur leur explique que quelque soit la raison, on n'a pas le droit de divorcer et se remarier ; c'est la raison pour laquelle Il ne fait même pas mention de la raison du divorce (l'infidélité) quand Il leur parle en particulier. C'est exactement pour cette même raison qu'Il ne fait pas mention de cette raison de divorce en **Luc 16 : 18** ! Voyons à présent le deuxième élément nouveau.

2 - Depuis **Matthieu 5**, **Matthieu 19** et **Luc 16** il n'est fait mention que de l'action de l'homme, mais **Marc** nous donne un autre élément nouveau nous permettant de comprendre que ce qui est dit des hommes est valable aussi pour les femmes.

« 12 et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. » **Marc 10 : 12**

Sur la compréhension ou l'interprétation de ces passages de **Marc** et **Luc** il y a quelques avis contraires ou objections. Pour certains qui soutiennent le remariage en cas d'infidélité d'un des conjoints, ils affirment que dans ce passage de **Marc** et celui de **Luc** le Seigneur Jésus parle du cas où il y aurait séparation et remariage pour un motif autre que l'infidélité car le Seigneur Jésus ne fait point mention de la raison de la séparation dans ces deux passages !

« 11 Il leur dit : Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard ; 12 et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. » Marc 10 : 11-12

« Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère. »

Luc 16 : 18

Nous ne partageons pas cet avis car c'est une interprétation biaisé puisque les données de **Matthieu** sont complètement ignorées. On ne saurait ignorer ces données car c'est la même histoire qui est contée par les trois évangélistes chacun selon l'angle que le Saint-Esprit lui a révélé pour la bonne compréhension de la pensée du Seigneur. Pour qu'il n'y ait point de confusion à ce sujet et qu'on comprenne qu'il s'agit bien de la même histoire, le Saint-Esprit nous donne un indice ! **Matthieu** et **Marc** révèle le lieu où cet enseignement a été donné par le Seigneur :

« Jésus, étant parti de là, se rendit dans le territoire de la Judée au delà du Jourdain. La foule s'assembla de nouveau près de lui, et selon sa coutume, il se mit encore à l'enseigner. » Marc 10 : 1

« Lorsque Jésus eut achevé ces discours, il quitta la Galilée, et alla dans le territoire de la Judée, au delà du Jourdain. » Matthieu 19 : 1

Nous remarquons que c'est le même lieu :

« Le territoire de la Judée, au delà du Jourdain. »

Luc ne mentionne pas ce lieu, mais était-il besoin de le faire encore alors que Matthieu et Marc l'avait déjà fait ?

De même, puisque en **Matthieu 5** et **Matthieu 19** le Seigneur établit la seule raison de répudiation (*l'infidélité*) était-il besoin de le répéter une troisième et une quatrième fois ?

Bien-aimés pour comprendre comment étudier et interpréter les Evangiles synoptiques, nous vous exhortons à faire une étude synoptique personnelle d'un certain nombre de sujet traité par le Seigneur dans les évangiles et **vous verrez que ces sujets ne sont jamais contés de façon identique dans les différents évangiles mais ILS SONT TOUJOURS COMPLEMENTAIRES et JAMAIS EXCLUSIFS et ceci pour une bonne compréhension de la pensée du Seigneur lorsqu'elle n'est pas claire à la lecture d'un seul évangile.**

L'homme dont le témoignage de Dieu est qu'il était le plus sage de tous les hommes à écrit ceci sous l'inspiration du Saint-Esprit :

« Car tu feras la guerre avec prudence, Et le salut est dans le grand nombre des conseillers. » Proverbes 24 : 6

Bien-aimés, si nous nous basons sur l'avis d'un seul témoin (conseiller) pour avoir la vérité (le salut) nous n'agissons pas avec prudence. Matthieu nous est donné par Dieu comme témoin (conseiller) pour arriver à la vérité (salut), ainsi que Marc et Luc. Et si nous considérons Marc, Luc et Matthieu comme des témoins (conseillers) d'un même évènement, est-il juste de rejeter (d'exclure) ou d'ignorer les éléments (conseils) donnés par l'un des trois témoins (conseillers) pendant que nous avançons dans notre investigation ?

S'il vous plaît, prenez le temps de faire cet exercice d'étude comparative de certains évènements contés par les 4 témoins qui nous racontent la vie de notre Seigneur avec ces passages que nous avons pris la peine de répertorier pour vous. (**NB :** Sentez-vous libre de le faire avec d'autres passages de votre choix. Que le Saint-Esprit vous conduise dans toute la vérité sur ce sujet au nom du Seigneur Jésus-Christ. Amen !)

1 – *Matthieu 3 : 13-17 + Marc 1 : 9-11 + Luc 3 : 21-22* = Baptême de Jésus.

2 – *Matthieu 4 : 1-11 + Marc 1 : 12-13 + Luc 4 : 1-13* = Tentation de Jésus.

3 – *Matthieu 8 : 14-17 + Marc 1 : 29-31 + Luc 4 : 38-39* = Guérison de la belle-mère de Pierre.

4 – *Matthieu 17 : 1-13 + Marc 9 : 1-13 + Luc 9 : 27-36* = La transfiguration.

5 – *Matthieu 17 : 14-21 + Marc 9 : 14-29 + Luc 9 : 37-43* = Délivrance du lunatique.

6 – *Matthieu 21 : 18-22 + Marc 11 : 12-24* = Le figuier stérile.

7 - *Matthieu 21 : 1-11 + Marc 11 : 1-11 + Luc 19 : 29-44 + Jean 12 : 12-19* = Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem.

8 - *Matthieu 26 : 31-35 + Marc 14 : 27-31 + Luc 22 : 31-38 + Jean 13 : 36-38* = Jésus annonçant le reniement de Pierre.

(**NB :** Pour une bonne compréhension de ce que nous vous disons et aussi une bonne lecture des évangiles nous vous recommandons l'article du frère **Jean Goguin** intitulé « **LORSQUE DIEU MARCHA SUR LA TERRE** » que vous pouvez télécharger **gratuitement** sur internet. **Ce livre vous permettra de comprendre de manières merveilleuses les apparentes contradictions qui existent entre les évangiles.**)

Revenons à notre étude dans l'évangile de Luc :

« *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.* »

Luc 16 : 18

Messieurs, mesdames, si vous vous êtes remarié(es) après votre séparation d'avec votre conjoint(e) quelque soit le motif, comprenez bien que le Seigneur Jésus-Christ déclare que vous êtes un(e) adultère !!!

Nous ne parlons pas de frères et sœurs mais de messieurs (tout homme) et mesdames (toute femme) quelque soit leurs croyances, leur culture et leur tradition. Pourquoi ?

Parce que le mariage est une « *institution divine* » et non « *une institution chrétienne* » et c'est pourquoi nous croyons aussi que ce sont les familles qui marient leurs enfants (qu'ils soient chrétiens ou non) et non l'église. L'église n'est qu'accompagnatrice dans tout le processus jusqu'au mariage. Cette vérité nous affranchi du joug des hommes religieux qui imposent leur calendrier aux futurs époux et conduit la plupart du temps au mépris des familles pendant cette aventure stressante parfois il est vraie, mais o combien merveilleuse qu'est la préparation du mariage. Quelle occasion unique et privilégiée pour les enfants (les époux) de mettre le comble à l'honneur qu'ils doivent à leur parent.

« *Une institution divine* » est valable pour tous les êtres humains et ils sont tous soumis aux lois divines qui les régissent ; comme exemple :

- Pour avoir des rapports sexuels il faut être dans le cadre du mariage (croyant ou non-croyant).

- Pour manger, il faut travailler (croyant ou non-croyant).

Une « *institution chrétienne* » par contre est le privilège ***exclusif*** des chrétiens ; comme exemple nous avons :

- Le Baptême d'eau selon la Bible.

- La fraction du Pain selon la Bible.

Le remariage n'est pas approuvé par Dieu, qu'on soit croyant ou non-croyant et c'est le témoignage donné dans l'enseignement des prophètes et apôtres du Seigneur Jésus-Christ :

« *1 Ignorez-vous, frères, -car je parle à des gens qui connaissent la loi (comprendre : Des gens qui connaissent la pensée de Dieu concernant le mariage depuis le commencement),- que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? 2 Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. 3 Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. » Romains 7 : 1-3*

« *10 A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari 11 (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme. » 1 corinthiens 7 : 10-11*

La question des disciples de Jésus au **verset 10** est révélatrice :

« **10** Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. »

Par cette question les disciples montrent qu'ils avaient bien compris la difficulté (pour l'homme naturel) dans l'enseignement de leur Maître. Ils avaient bien compris qu'il ne leur était plus permis de répudier leur épouse pour « *un motif quelconque* », « *sauf pour infidélité* » et surtout que cette répudiation ne leur donnait plus le droit de se remarier. Le Seigneur confirme leur bonne compréhension en ajoutant :

« **12** ... il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne. »

Mais avant cela Il leur dit au **verset 11** :

« **11** Il leur répondit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. » **Matthieu 19 : 11**

Qui sont ceux à qui cela est donné ?

Ce sont tous ceux qui croiront en Lui et qui recevront le Saint-Esprit qui leur rappellera **TOUT** ce que Jésus a enseigné et qui se chargera de les conduire dans **TOUTE** la vérité (Vérité de notre nouvelle nature par la nouvelle naissance, Vérité de notre position en Christ, Vérité de l'œuvre accomplie par Jésus à la croix et Vérité de la marche par l'Esprit). AMEN !
MERCIE PERE, MERCI SEIGNEUR JESUS-CHRIST ! MERCI SAINT-ESPRIT !

Et le Seigneur de conclure comme à Son habitude :

« **12** ... Que celui qui peut comprendre comprenne. » **Matthieu 19 : 12**

Qu'en est-il de *1 Corinthiens 7 : 15* ?

« *Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.* » *1 Corinthiens 7 : 15*

Nous commencerons par dire que la Parole de Dieu ne se contredit JAMAIS et un vrai apôtre du Seigneur Jésus-Christ ne le contredira JAMAIS, et Paul était un vrai apôtre de Jésus. Ainsi de façon simpliste nous pouvons dire que Paul ne pouvait pas dire au **verset 11** de *1 Corinthiens 7* :

« ... *si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier...* » *1 Corinthiens 7 : 11*

Et dire quelques versets plus bas :

« ... *comme elle ou il est partie ? Tout est OK pour le Seigneur, remaries-toi !* »

Nous vous exhortons à garder à l'esprit que le mariage est une « *institution divine* » et non « *une institution chrétienne* ».

Concernant le **verset 15** de *1 Corinthiens 7* nous savons que la difficulté est au niveau de l'expression « ... *ne sont pas liés* ... », particulièrement le mot « *liés* » car nous avons eu l'habitude de mettre en parallèle *le verset 15* et *le verset 39* de *1 Corinthiens 7*.

« *Une femme est liée...* » *1 Corinthiens 7 : 39*

Selon les **notes Strong** le mot « *lié* » du **verset 15** équivaut au numéro **G1402** « *douloo* » et signifie « *servitude, esclaves, liés, esclavage, adonné* » et il est proche du mot « *doulos* » numéro **G1404**, qui signifie « *serviteur(s), esclave, servitude* ».

Par contre au **verset 39** le mot grec pour « *lié* » est « *deo* » numéro **G1210** et il signifie « *lier, attacher, en prison, envelopper, dans les chaînes* ».

Fait remarquable, plusieurs versions (13 versions précisément) que nous avons consulté traduisent de plusieurs manières différentes le terme « *liés* » du **verset 15** mais en ce qui concerne le mot « *liée* » au **verset 39** aucune ne changent la façon de le traduire. Nous avons pris la peine de répertorier cela pour vous. Jugez-en vous-mêmes.

1 Corinthiens 7 : 15 :

Version Bible de la Bible Annoté :

« *Que si l'incrédule se sépare, qu'il se sépare ; car le frère ou la sœur ne sont plus asservis en ce cas ; mais Dieu nous a appelés à la paix.* »

Version Chouraqui :

« Si le non-adhérent se sépare, qu'il se sépare ! Le frère ou la sœur ne sont pas asservis en cela. Elohîms vous appelle à la paix. »

Version Darby 1991

« Mais si l'incrédule s'en va, qu'il s'en aille ; le frère ou la sœur ne sont pas asservis en pareil cas ; mais Dieu nous a appelés à marcher dans la paix. »

Version Louis Segond 1910 :

« Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. »

Version Martin :

« Que si l'infidèle se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont point asservis dans ce cas-là ; mais Dieu nous a appelés à la paix. »

Version Nouvelle Bible Segond 2002 :

« Mais si le non-croyant veut se séparer, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur n'est pas esclave en pareil cas. C'est dans la paix que Dieu vous a appelés. »

Version Nouvelle Edition de Genève :

« Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. »

Version Ostervald :

« Que si l'incrédule se sépare, qu'il se sépare ; le frère et la sœur ne sont pas assujettis dans ce cas ; mais Dieu nous a appelés à la paix. »

Version Parole De Vie :

« Pourtant, si celui qui n'est pas chrétien veut partir, il peut le faire. Dans ce cas, celui qui est chrétien, le mari ou la femme, n'est plus lié à l'autre, car Dieu vous appelle à vivre dans la paix. »

Version Parole Vivante :

« Mais si le conjoint non-croyant est déterminé à demander la séparation, eh bien ! qu'il s'en aille ; dans ce cas, ni le frère, ni la sœur ne sont liés : Dieu vous a appelés à vivre dans la paix. »

Version Segond 21 (2007) :

« Si le non-croyant veut se séparer, qu'il le fasse ; le frère ou la sœur n'est pas lié dans un tel cas. Dieu nous a appelés à vivre en paix. »

Version Semeur :

« Mais si le conjoint non-croyant est déterminé à demander le divorce, eh bien, qu'il le fasse ; dans ce cas, le frère ou la sœur n'est pas lié. Dieu vous a appelés à vivre dans la paix. »

Version Segond Révisée (Colombe) :

« Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur n'est pas lié en pareil cas. Dieu nous a appelés (à vivre) dans la paix. »

Ainsi nous voyons que le mot « liés » au **verset 15** est traduit selon les versions par « asservis, liés, esclave, assujettis ». Qu'en est-il du mot « liée » du **verset 39** ?

1 Corinthiens 7 : 39 :

Version Bible de la Bible Annoté :

« La femme est liée tout le temps que son mari vit ; mais si son mari est mort, elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur ; »

Version Chouraqui :

« La femme est liée à son mari aussi longtemps qu'il vit. Mais si le mari s'endort, elle est libre d'épouser qui elle veut, mais dans l'Adôn seulement. »

Version Darby 1991 :

« La femme est liée pendant tout le temps que son mari est en vie ; mais si le mari s'est endormi, elle est libre de se marier à qui elle veut, seulement dans le Seigneur ; »

Version Louis Segond 1910 :

« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur. »

Version Martin :

« La femme est liée par la Loi pendant tout le temps que son mari est en vie, mais si son mari meurt, elle est en liberté de se marier à qui elle veut ; seulement {que ce soit} en {notre} Seigneur. »

Version Nouvelle Bible Segond 2002 :

« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari vient à s'endormir dans la mort, elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur. »

Version Nouvelle Edition de Genève :

« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier avec qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur. »

Version Ostervald :

« La femme est liée à son mari par la loi tout le temps qu'il est en vie ; mais si son mari meurt, elle est libre de se remarier à qui elle veut, seulement que ce soit selon le Seigneur. »

Version Parole De Vie :

« La femme reste liée à son mari pendant tout le temps qu'il vit. Si son mari meurt, elle est libre de se marier avec l'homme qu'elle veut, mais à une condition : cet homme doit être chrétien. »

Version Parole Vivante :

« Un dernier mot : une femme demeure liée à son mari pour toute sa vie ; mais si le mari vient à mourir, elle est libre de se remarier avec qui elle veut, à condition, bien entendu, que ce soit avec un chrétien et qu'elle en décide dans la communion avec le Seigneur. »

Version Segond 21 (2007) :

« Une femme est liée à son mari aussi longtemps qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est libre de se remarier avec qui elle veut, à condition que ce soit dans le Seigneur. »

Version Semeur :

« Un dernier mot : une femme demeure liée à son mari aussi longtemps qu'il vit ; mais si le mari vient à mourir, elle est libre de se remarier avec qui elle veut, à condition, bien entendu, que ce soit avec un chrétien. »

Version Segond Révisée (Colombe) :

« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari est décédé, elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur. »

« *Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés (doulou) dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. »*

1 Corinthiens 7 : 15

Lorsque le Seigneur dit que le frère ou la sœur ne sont pas liés (*doulou*) parce qu'Il nous a « **appelé à vivre en paix** » cela ne veut aucunement dire que nous pouvons nous remarier, mais le contexte nous donne de comprendre que le non-croyant n'étant pas encore converti ne se soumet pas à la loi de Dieu et se sent ainsi libre d'agir selon sa volonté.

Le croyant par contre est devenu un esclave du Seigneur Jésus et doit Lui être soumis en toute chose et pour cela il a besoin d'un environnement de « *paix* » du grec « *eirene* » qui signifie « ***paix, sûreté, bienveillance*** » pour servir son Seigneur ; l'un de ses services sera d'intercéder pour le retour de son conjoint ou sa conjointe et aussi supplier le Seigneur pour sa conversion « *Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ?* » **1 Corinthiens 7 : 16.**

Oui nous ne sommes pas liés (*doulou*) si le ou la non-croyant(e) veut s'en aller. Nous pourrions ainsi avoir un environnement de « *paix* », « *bienveillant* » et « *en toute sécurité* » pour pouvoir lire, étudier et méditer la Parole de notre nouveau Maître et aussi prier sans être troublé par les actions du ou de la non-croyant(e).

Qui ne connaît des couples mixtes (croyant - non-croyant) ou le frère ou la sœur souffre le martyr dans sa chair et son âme à cause du conjoint non-croyant ?

Que faire si vous êtes remariés ?

« *Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.* » **Galates 5 : 18**

En réponse à la question posée par ce titre nous voulons avant tout faire savoir que ce sujet est assez délicat et toute résolution de ce problème selon la chair/la Loi causera encore plus de dommage et sera un sujet de plus grande douleur pour les concernés.

Les bien-aimés impliqués dans ce péché (adultère) devraient avant tout reconnaître leur péché devant le Seigneur et plaidés devant Lui afin qu'Il les conduise sur la façon de remettre de l'ordre dans leur vie afin de rentrer dans la communion du Père et du Fils.

Les anciens devraient les aider par leur conseil et aussi en recherchant la volonté du Seigneur afin d'agir selon Ses directives en toute chose. Cette affaire devra être traitée avec la plus profonde compassion possible car d'une manière ou d'une autre c'est un sujet de profonde douleur pour les bien-aimés concernés.

S'il vous plaît, rien ne doit être fait avec précipitation, et toute avancée dans la résolution de ce problème doit aussi être marquée d'amour. S'ils ont reconnu leur état de péché sous la conviction du Saint-Esprit devant la vérité qui leur a été présentée, alors laissez l'Esprit du Seigneur les conduire et accomplir parfaitement la volonté du Père en eux, pour eux et surtout pour la gloire du Seigneur Jésus. On ne doit surtout pas mettre de pression sur les concernés en leur fixant des délais. Souvenez-vous que l'amour est patient, l'amour pardonne tout, l'amour croit tout, l'amour espère tout et l'amour supporte tout.

Le Saint-Esprit les conduira à une action réparatrice et restitutrice et ils doivent arriver à un point de conviction où ils devront rompre leur relation et se séparer. Sous la conduite des anciens spirituels et non charnels ou légalistes tout sera fait selon la volonté du Seigneur au moment convenable avec le moins de souffrance possible.

Cette solution peut choquer certains, mais on ne peut affirmer être chrétien, reconnaître son état de péché (adultère), demander pardon au Seigneur et demeurer toujours dans son péché.

« **14** *Lorsque je dis au méchant : Tu mourras ! — s'il revient de son péché et pratique la droiture et la justice, 15 s'il rend le gage, s'il restitue ce qu'il a ravi, s'il suit les préceptes qui donnent la vie, sans commettre l'iniquité, il vivra, il ne mourra pas. 16* **Tous les péchés qu'il a commis seront oubliés ; s'il pratique la droiture et la justice, il vivra.** » **Ezéchiel 33 : 14-16**

Bien-aimés, Dieu ne baissera jamais Son standard devant le péché ; ainsi la vérité affirmant qu'aucun adultère n'a de part dans le Royaume de Dieu (**1 Corinthiens 6 : 9-10**) demeure vraie et le salaire du péché sera toujours la mort (**Romains 6 : 23**). C'est en connaissance de cause que le Seigneur Jésus a dit :

« **27** *Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère. 28* **Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a**

déjà commis un adultère avec elle dans son cœur. **29** Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne. **30** Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne. » **Matthieu 5 : 27-30**

Et encore :

« **24** Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. **25** Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui la perdra à cause de moi la trouvera. **26** Et que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme ? ou, que donnerait un homme en échange de son âme ? **27** Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. » **Matthieu 16 : 24-27**

Bien-aimés, les Ecritures nous révèlent que tout ce qui a été écrit l'a été pour notre instruction.

« **4** Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance. **5** Que le Dieu de la persévérance et de la consolation vous donne d'avoir les mêmes sentiments les uns envers les autres selon Jésus-Christ, **6** afin que tous ensemble, d'une seule bouche, vous glorifiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ. » **Romains 15 : 4-6**

« **11** Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. **12** Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber ! **13** Aucune tentation ne vous est survenue qui n'ait été humaine, et Dieu, qui est fidèle, ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces ; mais avec la tentation il préparera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter. » **1 Corinthiens 10 : 11-13**

Nous avons un modèle dans les Ecritures. Il est vrai que cet exemple n'a pas un lien direct avec le sujet de notre étude mais la solution pour résoudre notre problème est presque identique. Ainsi, déjà dans l'Ancienne Alliance ceux du peuple d'Israël qui avaient pris pour femme des étrangères (*ce qui était interdit par l'Eternel*) et qui devant la vérité présenté par le scribe Esdras voulaient marcher conformément à la volonté de Dieu ont du renoncer à leurs femmes et leurs enfants obtenus hors de la volonté de l'Eternel (**Esdras 10 : 1-44**). Frères et sœurs, si des hommes qui étaient sous la Loi ont pu obéir à la volonté du Seigneur malgré toute la difficulté que cela comportait pour eux, nous qui vivons sous une Alliance excellente n'auront pas d'excuses devant Le juste Juge selon qu'il est écrit :

« *Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* » **Matthieu 5 : 20**

Si le couple avait déjà des enfants nous croyons que même après la séparation de leurs parents le Seigneur est fidèle pour conduire les anciens dans Sa sagesse afin qu'ils aident les parents à prendre soin des enfants dans la volonté de Dieu. Tout ceci est dur et bien triste frères et sœurs, mais cette situation est encore la preuve que le péché détruit tout ce qu'il touche et nous devons donc rechercher toujours la vérité du Seigneur afin de nous tenir bien éloigner des mensonges, des pièges et des ruses de notre ennemi.

Père, ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du malin au nom de Jésus-Christ !
Amen ! Amen !

Bien-aimés, nous arrivons à ce point au terme de notre étude. En conclusion nous citerons simplement quelques versets des Ecritures :

« *L'homme qui s'écarte du chemin de la sagesse reposera dans l'assemblée des morts.* » **Proverbes 21 : 16**

« *Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, non plus que les Eglises de Dieu.* » **1 Corinthiens 11 : 16.**

« **12 ... Que celui qui peut comprendre comprenne.** » **Matthieu 19 : 12**

Quelques témoignages sur le mariage :

Au terme de notre étude nous avons jugés bon de partager avec vous un certains nombres de témoignages assez glorieux et merveilleux sur la fidélité du Seigneur concernant Sa volonté sur le sujet du mariage. Le premier témoignage nous parle justement d'un cas faisant référence au *verset 15* de *1 Corinthiens 7* que nous avons étudié.

TEMOIGNAGE 1 :

Nous avons été contacté par un frère qui est en Tunisie pour ses études et il nous a raconté une histoire qu'ils traversent là-bas avec un tunisien et nous demandait conseil.

Ce tunisien, de musulman qu'il était s'est converti au Seigneur Jésus-Christ. Le frère nous a fait savoir que le christianisme est interdit en Tunisie et qu'ils se réunissent en secret dans une maison familiale. Ils ont une assemblée merveilleuse, représentative de l'Eglise même du Seigneur avec des tunisiens, un palestinien, un israélien, un américain, je crois un portugais et un mexicain également. Quelle belle image de l'église de Jésus-Christ !

Le frère tunisien en question a reçu une promesse de mort de la part de son grand-frère suite à sa conversion au Christ et son épouse avec qui il a un enfant le tourmente de toutes les manières possibles afin qu'il renie Christ, au point que le frère est dans l'impossibilité de vivre librement sa foi.

Suite aux menaces de son grand-frère et des persécutions de sa femme, il a décidé de fuir son domicile et se cacher pour pouvoir servir le Seigneur en paix tout en envoyant de l'argent à son épouse pour elle et leur enfant. Nous l'avons exhorté à ne pas quitter son foyer à moins que sa femme lui demande de partir, mais il nous a fait comprendre que se serait signé son arrêt de mort du fait de la menace de son grand-frère. Nous l'avons expliqué à la lumière des Ecritures qu'il ne pouvait se remarier tant que son épouse serait vivante et il l'a pleinement compris et accepté comme étant la volonté de Son Seigneur. Nous prions pour lui et sa famille.

« *Mes brebis entendent ma voix ; je les connais, et elles me suivent.* »

Jean 10 : 27

TEMOIGNAGE 2 :

florence dit :

21 juin 2010 à 18:24

Bonjour Monsieur **Viaud Murat**,

Ceci n'est pas un commentaire mais un petit témoignage !

En décembre dernier, j'ai été convaincue en lisant ma Bible et un ouvrage de **Dietrich Bonhoeffer** que le remariage des divorcés était un adultère aux yeux de Dieu !

Etant divorcée, cela a radicalement changé mon opinion sur la question (à la seconde même), et j'ai décidé de me faire "*eunuque*" pour le royaume de Dieu ! Depuis, je suis comblée au-delà de tout ce que j'aurais pu imaginer !

En mars de cette année, j'ai découvert votre blog et vos prédications sur ce sujet. Clin d'œil du Seigneur qui m'a vraiment confortée sur ce nouveau chemin ! Qu'il est beau et bon d'obéir à Dieu !

Mon église est dirigée par un pasteur divorcé et remarié. Je l'ai rencontré pour lui dire ce que Dieu m'avait montré. Il est fermement convaincu que dans certains cas particuliers, le remariage des divorcés est permis par Dieu. Nous avons donc deux points de vue opposés. J'ai décidé de lui envoyer une de vos prédications et de donner ma démission de l'église. Je me sens conduite à le faire et à demander à ce que ma lettre de démission soit lue à toute l'église. Je ne vois pas d'autre issue, même si c'est l'église dans laquelle je suis née de nouveau, ai grandi et ai la plupart de mes meilleurs amis !

Enfin, je précise qu'avant de découvrir votre blog, l'enlèvement n'était pas une de mes préoccupations. C'en est une désormais, et mon désir le plus cher est d'être enlevée. C'est devenu une réalité qui habite mon cœur et le fait battre de joie. Gloire à Dieu !

Merci à Lui de vous avoir choisi pour travailler au perfectionnement des saints. Vos prédications mettent des mots sur ce que Dieu me montre depuis près de trois années et m'aident à comprendre ce qu'Il fait. Cela nourrit et fortifie ma foi et me donne envie de toujours plus m'approcher de Lui. Que toute la Gloire soit rendue à Notre Seigneur.

Soyez richement béni,

Florence

(Extrait de : *conscience et responsabilité* de **Henri Viaud-Murat**)

TEMOIGNAGE 3 :

sellani christine dit :

7 décembre 2008 à 2:36

Mon témoignage pour glorifier notre Seigneur qui fait toutes choses parfaites en Son temps :

Divorcée depuis une trentaine d'années, je m'étais éloignée de mon mari, à 600 kms pour ne plus le voir, j'avais dit à ma fille handicapée qu'elle devait oublier son père qui n'a jamais donné d'argent pour elle.

Dieu m'attendait là-bas où des chrétiens m'ont annoncé l'évangile, j'étais catholique et j'allais à la messe, mais mon cœur était rempli de haine, pour ma mère aussi qui ne s'était jamais occupée de moi et ne m'avait pas aimée.

Après avoir entendu prêcher sur le pardon, je me suis réconciliée par téléphone avec mon mari (le Seigneur m'a aidée), ensuite ma mère m'a téléphoné elle-même pour m'inviter à venir faire la connaissance du bébé de ma nièce qui a maintenant 23 ans.

Quand ma mère est devenue dépendante elle est venue chez moi et, grâce à Dieu j'ai pu la soigner avec amour pendant 4 ans.

Quand elle est morte au mois de janvier dernier, elle avait 95 ans et demi, je suis allée avec ma fille rendre visite à son papa et à 82 ans il était en très mauvaise santé et ne pouvait plus vivre seul, il a souhaité venir chez nous prendre la place de ma mère.

Depuis ma conversion j'étais réconciliée avec lui pour aller passer les fêtes avec lui ou pour aller le soigner quand il était malade mais je ne pensais pas pouvoir reprendre la vie commune s'il n'était pas converti !

Mais le Seigneur m'a montré en lisant sa Parole, que mon mari (même si je me suis mariée à l'église catholique) est mon mari et sera toujours mon mari, je m'étais engagée il y a 49 ans à prendre soin de lui jusqu'à ce que la mort nous sépare, je me suis donc repentie publiquement d'avoir été parjure, et j'ai promis à Dieu de m'occuper de mon mari s'il devenait dépendant, nous nous sommes remariés à la mairie au mois d'août dernier et j'espère que ma prière et mon amour le conduiront à son Sauveur !

Extrait de l'article : *B23 - Le couple selon Dieu* de Henri Viaud-Murat.

Source : www.bloghvm.wordpress.com

TEMOIGNAGE 4 :

fatiha chabi dit :

16 novembre 2010 à 13:02

Bonjour à tous et à toutes,

Voilà l'histoire de ma vie, maman de 10 enfants dont 9 enfants vivants, d'origine musulmane, un 15 septembre 1990, j'avais programmé de mettre fin à ma vie, un autre rendez-vous était prévu, c'est la rencontre de la vie de Jésus dans mon chemin, j'accepte JESUS comme SEIGNEUR ET SAUVEUR, 2 mois plus tard, j'annonce à mon mari, qui est musulman, que j'ai accepté Jésus comme mon SEIGNEUR ; c'est la que la guerre commence, mais j'ai tenu ferme, sans le provoquer ni aller à l'église, j'avais une Bible que j'ai eue par la personne qui m'a témoigné de l'amour de DIEU en JESUS-CHRIST.

Le 14 janvier 1996, mon mari me dit de choisir entre Jésus, les enfants et lui, il voulait que je renie Jésus devant des imams, alors j'ai choisi Jésus, il m'a dit la porte t'attend, je suis partie du foyer conjugal, de maisons en maisons, foyer en foyer, et au bout de 2 mois, j'ai pu avoir un appartement d'urgence par le RELAIS.

Mon mari a fait une procédure de divorce, donc, divorcée à cause de ma foi en Jésus, je n'ai pas eu la garde de mes enfants, vu que je suis devenue chrétienne, mon mari a appuyé sur le fait que nous sommes de souche musulmane ; donc le tribunal lui a donné raison et tous les droits, et j'ai perdu mon droit maternel aux yeux de la loi française.

Un long chemin, semé de larmes, d'obstacles, de larmes, seule mais combien glorieux, le tribunal me donne le droit de visite de mes enfants, j'allais les voir à la maison où mon mari vivait avec les enfants.

Un jour mon mari veut partir en Algérie pour affaires, il me confie les enfants pendant son absence, au bout de 2 mois, il veut revenir en France et là, la douane algérienne le bloque pour affaire frauduleuse, il reste bloqué pendant 2 ans, et tous les droits qui m'ont été enlevés m'ont été restitués, bref, pendant tout ce temps, j'ai cru qu'il ne reviendrait pas, j'ai été soulagée, enfin tranquille, je peux vivre ma foi.

Mais le 12 septembre 2002, surprise, mon mari frappe à la porte, quelle surprise, je ne sais pas comment il a fait pour passer, vu que ses papiers, c'est à dire passeport, carte de séjour, ont été confisqués, il ne pouvait pas passer ! Tout ce que je sais, j'ai dit :

« ***SEIGNEUR, c'est quoi ça ?*** »

Au fond de moi, je savais que c'était le Seigneur qui lui a ouvert une porte, mais je ne l'acceptais pas, j'avais trop souffert, et je ne voulais plus le revoir, ni avoir avec lui aucun contact.

Je suis retournée dans mon appartement, avec ma fille Fatima et Kader, qui ont donné leur cœur au Seigneur.

Un jour, une voix intérieure me parle textuellement :

« Tu as été divorcée par la loi des hommes, mais pas par ma Loi. Tu n'es pas divorcée. »

Là, j'étais saisie, et j'ai capitulé que c'est une VÉRITÉ qui est sortie de la Bouche de Dieu !

Les mois qui suivent, dans un jeûne et prière, encore cette parole intérieure me donne cet ordre :

« PRÉPARE-TOI TU VAS T'OCCUPER DE TON MARI. »

J'ai dit :

« Oh ! Seigneur, pourquoi encore m'en occuper, je lui ai donné toutes les chances, mais il reste encore bloqué. »

Mais je n'ai pas eu d'explication, jusqu'au jour du 7 octobre 2004, où je reçois un coup de fil de ma plus jeune fille Hizia :

« Maman, papa vient de me téléphoner, il est à l'hôpital. »

Je réponds :

« Et alors ? »

Et là, j'avais oublié qu'il y avait à coté de moi mon 3^{ème} fils Benali, qui m'entend converser avec ma fille, je lui explique que son père est à l'hôpital, il me dit de le raccompagner et d'aller avec lui, je lui ai dit que je n'avais pas l'intention de voir son père, là il réplique et me dit :

« Maman, et l'amour que tu témoignes, il est où ? Le pardon, il est où ? »

Mais mon orgueil était encore là !

Là, Dieu venait me montrer que j'étais loin d'être Son disciple, j'ai quand même écouté la voix du petit, et je suis allée à l'hôpital, au 6^{ème} EST, Chambre 206, on ouvre la porte :

CE QUE JE VOIS, UN HOMME SANS DOMICILE FIXE. J'AI ÉTÉ SAISIE PAR UN AMOUR QUE JE NE PEUX DÉCRIRE, et là, je me suis rappelée, le jour du jeûne et prière :

« PRÉPARE-TOI, TU VAS T'OCCUPER DE TON MARI. »

Depuis ce jour et pendant 2 mois, il était à l'hôpital, je me suis occupée de lui, sans parler de Jésus, sans le provoquer, en tout les cas, je ne l'ai jamais fait auparavant, maintenant je marche au PAS DE MON SEIGNEUR ET SAUVEUR JÉSUS.

Le 7 décembre 2004, en le ramenant au centre de rééducation, il pose la question :

« *Pourquoi tu ne t'es pas remariée ?* »

Je lui réponds :

Dieu m'a parlé, « *tu as été divorcée par la loi des hommes, mais pas par ma Loi.* »

Il était surpris que Dieu parle, alors il y a eu un moment de silence, il se tourne vers moi et me dit :

« *Je te demande pardon pour tout le mal et la guerre que je t'ai fait.* »

Je lui ai dit :

« *Demande pardon à Dieu par Jésus-Christ.* »

Il m'a demandé de lui passer la Bible, il l'a prise dans ses mains, il l'a levée vers le Ciel en signe de reconnaissance. Il remercie JESUS DE M'AVOIR GARDÉE POUR LUI, il a demandé pardon pour ses péchés, il a appelé tout ses enfants, leur demandant pardon, une vraie repentance ! Et, le 17 novembre 2006, il a rejoint la patrie céleste. Gloire à Dieu !

Avec ce vécu, j'ai essayé d'apporter aux personnes qui divorcent et qui se remarient, alors j'ai cherché sur Internet des prédications, des messages, j'en ai trouvé, mais lorsque j'ai écouté les messages de mon cher **FRÈRE HENRI VIAUD-MURAT**, c'est le message dans sa totalité que j'ai reçu dans mon être intérieur, et là j'ai dit :

« **SEIGNEUR, CE N'EST PAS QU'A MOI QUE TU AS ENSEIGNE LE MESSAGE DE L'ALLIANCE DU MARIAGE, IL Y'A UN QUI CONFIRME PAR DES MESSAGES AUDIO ET AUTRES, MERCI SEIGNEUR !** »

ET DEPUIS, JE NE CESSE D'ORIENTER LES PERSONNES VERS LES MESSAGES DE MON FRÈRE.

Pourquoi je donne mon témoignage ?

Parce que je suis d'accord avec mon frère **HENRI VIAUD-MURAT**, ET JE DIS AMEN, ALLELUIA !

BIEN FRATERNELLEMENT EN JESUS-CHRIT NOTRE SEIGNEUR, ET SOYEZ BENIS !

Extrait de l'article : **B23 - Le couple selon Dieu** de Henri Viaud-Murat.

Source : www.bloghvm.wordpress.com

TEMOIGNAGE 5 :

Ruth7656 dit :

19 mai 2013 à 13:46

Bonjour frères et sœurs en Christ.

Le sujet sur le remariage est vraiment pour moi un sujet très important. Je suis en Christ depuis 7 ans et mariée depuis un peu plus de 7 ans avec un homme divorcé. Voilà, **frère Henri**, je lis vos messages depuis plusieurs mois, et j'ai compris que ma situation ne plaisait pas au Seigneur, de cela j'en étais convaincue, alors j'en ai parlé à mon pasteur, qui m'a dit que si je laissais mon mari, ce sera pire, que j'aggraverai ma situation. Je ne comprenais plus rien, mais étais toujours convaincue d'avoir raison. Mon mari, bien sûr, ne voulait pas qu'on se sépare, disant que nous n'étions pas chrétiens lors de notre mariage. Alors j'ai prié, prié, prié..., sans en parler autour de moi, car les gens ne savent pas et détruisent, volontairement ou pas... Le Seigneur a entendu ma prière et, début octobre, le Seigneur m'a dit qu'à la fin de l'année ce serait terminé, et mon mari m'a dit le 30 décembre qu'il partait. Depuis, nous sommes en bons termes, mais séparés, et je me sens vraiment bien vis à vis du Seigneur, même si les gens parlent beaucoup. Dans mes prières, je ne demandais pas que mon mari parte ou quoi que ce soit de ce genre, je demandais simplement au Seigneur de mettre ma vie en règle de la façon que Lui voulait, que Lui savait être la meilleure. Je ne savais pas ce qui m'attendait, mais j'ai foi, et j'ai laissé le Seigneur agir, je voulais être en règle, et aujourd'hui, je sais que je suis en règle. Amen, merci Seigneur de nous conduire dans la vérité, laissons-nous guider, AYONS LA FOI, GARDONS LA FOI.

EXTRAIT:<http://bloghenriviaudmurat.wordpress.com/2013/01/24/b217-temoignages-et-echanges/#comment-22785>

TEMOIGNAGE 6 :

Didier de Montréal dit :

20 mai 2013 à 18:31

Merci cher frère pour ces paroles qui m'encouragent, car nous vivons dans des temps d'apostasie, où plusieurs croient que le mensonge est la vérité. Vous touchez un sujet très chaud en ce qui concerne le remariage, car des milliers, voire des millions sont remariés, du simple disciple au pasteur. Vous allez avoir beaucoup d'opposition et de justification avec une telle position, mais osez vous tenir sur la brèche pour dire la vérité, moi je dis ALLÉLUIA, GLOIRE A DIEU !

Je suis converti depuis 33 ans environ, et je suis séparé pour cause d'infidélité grave, il y a environ 20 ans et, sans connaître votre enseignement sur le remariage, je sentais dans mon cœur que je devais rester marié mais, après une quinzaine d'années, ma femme voulait divorcer, je n'ai pas eu le choix et, peu de temps après, j'ai découvert l'enseignement sur le remariage. Combien j'étais heureux d'avoir tenu ferme à ce que je sentais venir du Seigneur mais, depuis, j'ai la certitude que oui, je suis dans la volonté de Dieu. Demeurer seul, un eunuque pour le royaume de Dieu, n'est pas toujours facile, cela est une grâce, tout comme Paul, rechercher la vie de l'Esprit avant toute chose, mais tous ne comprennent pas cette Parole.

Paix et joie pour ceux qui marchent par l'Esprit.

Extrait de l'article : <http://bloghym.wordpress.com/2013/01/24/b217-temoignages-et-echanges/#comment-22785>

TEMOIGNAGE 7 :

Gérard TCHAHBA dit :

18 juin 2013 à 4:40

Salut frères et sœurs, Je vais donner un bref témoignage de comment le Seigneur, dans Sa grâce, m'avait révélé l'alliance du mariage !

En début juin 2010, pendant un moment de retraite, j'avais lu l'article d'**Andrew STROM** sur "***Comment avoir un réveil personnel***", cet article (A437) était avant sur le site de paroledevie fermé depuis 2007.

Je fus touché par le témoignage des frères sur quelques conclusions de l'étude du livre de **Romains 6, 7 et 8**. J'entrepris de faire également une étude approfondie (verset après verset) du livre de **Romains 6, 7 et 8**.

En mi-juillet 2011, le Seigneur ouvrit clairement mon intelligence spirituelle sur le couple selon Dieu dans **Romains 7 : 2-4**, cela fut semblable à ce que **Jean** a connu dans **Apocalypse 10 : 8-11**, (doux par rapport à la révélation et amer pour la mise en pratique), car le Seigneur m'ordonna d'aller dire à une de mes grandes sœurs, qui s'était mariée avec un homme divorcé, qu'ils vivent dans l'adultère. Je dis au Seigneur :

Mais ce sont des païens (religieux catholiques), comment je vais leur annoncer Ta volonté sur le mariage...?

Quelques jours après, ma grande sœur m'appela au téléphone qu'elle voulait me rendre visite, je compris que c'était une porte que le Seigneur ouvrait pour que je lui en parle. Quand elle fut arrivée chez moi, nous avons échangé sur les nouvelles de famille, le travail etc... Après, je lui dis que j'avais quelque chose de très important et de difficile à lui annoncer.

Je lui demandai d'abord si la femme qui avait divorcé avec le monsieur avec qui elle vit, était encore vivante. Elle me répondit oui, et qu'elle était dans la même ville que nous. Dans l'amour, et sans la condamner, je lui rappelai qu'en 2001, quand j'avais pris la dot (car notre feu père m'avait mis comme son remplaçant dans son testament) pour son mariage avec ce monsieur, je l'avais fait dans l'ignorance (je n'étais pas encore converti à Christ), car Dieu m'a fait comprendre Sa volonté sur le mariage, et moi, j'ai demandé pardon à Dieu pour cela. Je lui exposai brièvement, selon les écritures, qu'elle n'était pas dans la volonté de Dieu, car elle vit avec ce monsieur dans l'adultère. Je fus surpris des réponses qui sortaient de sa bouche, elle m'affirma qu'elle n'est pas vraiment mariée, car cela ne marche pas dans son foyer (bien qu'ils aient eu un enfant) avec les filles de l'autre femme qui a divorcé de ce monsieur !

De plus, on sait au village (dans la famille de ce monsieur) que celle avec qui il a divorcé, c'est toujours sa femme, et quand elle mourra, c'est lui qui va l'enterrer.

Le monsieur étant instable, c'est en début juillet 2012 que je pris rendez-vous avec lui par téléphone, sans lui donner la raison de ma visite chez lui. Je fus bien reçu par ma grande sœur, après, nous avons longtemp (car cela faisait environ trois ans que nous nous ne sommes pas

vus) échangés sur la famille, le travail etc... Dans mon cœur, je disais au Seigneur, je vais même commencer par où pour lui dire Ta volonté sur le mariage, car dans la maison, il y avait également une de ses filles et son fils ?

Un moment ; il m'invita à monter avec lui au premier étage qui était encore en construction, afin que je lui donne des conseils sur l'architecture et la construction (car je travaille en freelance dans l'architecture...), ensuite nous sommes aussi montés au plancher haut du deuxième étage, je continuais à lui donner des conseils et, en même temps, j'intercédaï dans le cœur, car je me disais que je vais même commencer par où ?

Un moment, j'ai même voulu remettre la raison importante de ma visite, car la nuit tombait déjà ! C'est alors que j'ai eu dans la pensée, mais voici l'occasion que tu demandais, vous n'êtes que deux ! Quand j'ouvris ma bouche, le Saint-Esprit prit le contrôle et disposa son cœur pour qu'il m'écoute attentivement en quelques minutes. Dans l'amour, et sans le condamner, et même sans lui faire pression, je lui dis presque les mêmes choses que j'avais dites à ma grande sœur. Quand je finis de parler, il garda le silence quelques minutes, je voyais qu'il avait bien compris ce que je lui avais dit sur le mariage. Après, il se mit à raisonner !

- *Tu es même encore dans quelle église ?*

- *Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse maintenant ?*

- *Il faut bien lire ta Bible etc...*

Je ne cesse de prier pour eux afin que le Seigneur leur donne une pleine repentance et pleine conversion.

Je bénis Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, car Il est assez grand pour nous montrer comment réparer nos erreurs les plus graves !

Voici une brève conclusion sur le couple selon Dieu :

- L'alliance du mariage est pour toute la vie (chrétien ou pas). *Romains 7 : 2, 1 Corinthiens 7 : 39, Ephésiens 5 : 25-33, Marc 6 : 17-20.*

- Pour le Seigneur, la seule cause possible (mais pas obligatoire) de séparation d'un couple marié est l'adultère ou l'impureté sexuelle de l'un des conjoints. Mais, pour Dieu, cette séparation, ne signifie pas la rupture de l'alliance du mariage. *Matthieu 5 : 32, Matthieu 19 : 9, Marc 10 : 11-12, 1 Corinthiens 7 : 11.*

- Dieu demande de rester fidèle au conjoint infidèle, ou au conjoint non-converti (qui décide de partir), en acceptant de se faire eunuque pour le Royaume de Dieu. *Matthieu 19 : 12, 1 Corinthiens 7 : 11, 1 Corinthiens 7 : 15.*

- Le divorce prononcé par la justice du monde n'a aucune valeur pour le Seigneur, et tout remariage de divorcés est un adultère. *Luc 16 : 18, Marc 10 : 11-12, Matthieu 5 : 32, Romains 7 : 3.*

- Pour qu'il y ait remariage, il faut que l'un des conjoints soit décédé. *1 Corinthiens 7 : 39, Romains 7 : 2-3.*

Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour inaltérable !

Extrait de l'article : <http://bloghvm.wordpress.com/2013/01/24/b217-temoignages-et-echanges/#comment-22785> de Henri Viaud-Murat.

Source : www.bloghvm.wordpress.com